

Décision

Générale

colonial

Décision n° 586 accordant une permission de trois semaines à Ali Mead.

n° 586

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vul'la demande en date du 4 juin 1948 d'Ali Mead dit « Dahren Myade ». brigadier au service de la sûreté

Vul'avis favorable du chef du service de la sûreté.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines à solde entière pour en jouir à Djibouti est accordée à Ali Mead, dit « Dahren Myade », brigadier au service de la sûreté. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 16 juin 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, **P.-H. SIRIEX.**